

ENGIE KITE TOUR

Règlement ENGIE KITE TOUR 2024

Préambule :

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR est un classement sur l'année civile. Il est basé sur la somme des points comptabilisés par un concurrent au cours des étapes de l'ENGIE KITE TOUR.

Ce règlement s'applique à toutes les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR organisées par la FFVoile et en fixe les modalités d'application.

I - TERMINOLOGIE

Concurrent : toute personne inscrite à une des étapes de l'ENGIE KITE TOUR

Kiteboard : un kiteboard est défini par le numéro de dossard du concurrent(e) licencié(e)

Wingfoil : un wingfoil est défini par le numéro de dossard du concurrent(e) licencié(e)

Compétition : Une compétition est une manifestation nautique inscrite au calendrier officiel de la FFVoile

- (a) ouverte à des concurrent(e)s licencié(e)s à la FFVoile, et/ou à des licencié(e)s de Fédérations avec lesquelles la FFVoile aurait conclu une convention spécifique, éventuellement ouverte à des concurrent(e)s étranger(e)s non licencié(e)s de la FFVoile en application de la Règle de Course à la Voile 75.1 ;
- (b) donnant lieu à un départ, se déroulant sur un parcours identifié, donnant lieu à une arrivée et un classement pour des kiteboards et des wingfoils ;
- (c) soumise à des règles, notamment telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing.

Une compétition peut être composée d'une ou de plusieurs courses. Pour qu'une compétition soit validée, il faut qu'il y ait au moins une course validée. Une course validée est une course qui a été courue et qui a donné lieu à un classement établi en fonction de l'ordre d'arrivée.

Etape : une des compétitions composant l'ENGIE KITE TOUR

II - VALIDITE DU REGLEMENT

Ce règlement est valide à compter de sa date de parution jusqu'à une mise à jour ou la publication d'une nouvelle version.

III - PROGRAMME

Les étapes de l'ENGIE KITE TOUR pour l'année 2024 sont au nombre de quatre :

- FREJUS du 31 au 02 mai 2024
- LORIENT du 21 au 23 juin 2024
- LE TOUQUET du 13 au 15 septembre 2024
- LA GRANDE-MOTTE du 27 au 29 septembre 2024



ENGIE KITE TOUR

IV - CALENDRIER

Les autorités organisatrices de chaque compétition de l'ENGIE KITE TOUR doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile.

La mention « ENGIE KITE TOUR » doit être intégrée dans l'intitulé des documents de course de chaque compétition.

V - PUBLICITE

Les organisateurs et les concurrents doivent être en règle avec la Règlementation 2023 de World Sailing « Code de publicité » ainsi qu'avec le règlement de publicité de la FFVoile.

VI - ADMISSIBILITE

Pour prétendre au titre de vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR 2024, tout concurrent doit être en règle avec le code d'admissibilité de World Sailing, présenter aux différents organisateurs **un certificat médical de non contre-indication** à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour le majeur et répondre aux questionnaire médical pour les mineurs , être en possession d'une autorisation parentale s'il est mineur.

Les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR sont ouvertes à tous les pratiquants, quelle que soit leur nationalité. Être en possession d'une **licence FFVoile compétition** est obligatoire, si ce n'est pas le cas, le concurrent peut souscrire une licence temporaire sur 4 jours.

Tous les concurrents doivent être autonomes en navigation et dans les phases de décollage et d'atterrissage. Ils ne doivent pas avoir besoin d'une quelconque assistance en dehors de celle qui peut être apportée sur l'aile pour la décoller ou l'atterrir. L'AO et les arbitres désignés sur la compétition peuvent s'assurer de ces aptitudes à tout moment de la compétition

VII - PRINCIPES DE CLASSEMENT

Le nombre maximal de participants d'une compétition de l'ENGIE KITE TOUR est de 180.

Les catégories d'âge applicables sur les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR sont calculées au 31 décembre de l'année en cours et sont les suivantes :

- JUNIOR né.e après le 31/12/2005
- SENIOR né.e entre le 01/01/2005 et le 31/12/1990
- MASTER 35 ans et plus né.e avant le 01/01/1990

LES ETAPES

7.1 Délivrance des points pour chaque course

Conformément à la RCV A4.1, chaque concurrent qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation doit recevoir les points comme suit :

Place d'arrivée	Points
1	1 point
2	2 points
3 ^{ème}	3 points
Chaque place au-delà	ajouter un point



ENGIE KITE TOUR

7.2 Courses comptabilisées sur une étape

Toutes les courses d'une compétition sont de même valeur. Il n'y a pas de coefficient entre les courses suivant la distance parcourue ou le temps de course.

7.3 Scores retirés sur une étape

Chaque concurrent se verra retirer sur une compétition, son ou ses moins bons résultats, dans sa catégorie, en fonction du nombre total de courses validées :

Nombre de courses validées	Nombre de retraits
1 à 3	0
4 à 6	1
7 à 10	2
11 à 15	3
16 et plus	4

Le classement d'une course scratch est effectué selon l'ordre d'arrivée de tous les concurrents de toutes les catégories. Une fois le classement scratch établi (classement général), les catégories sont extraites de ce classement pour établir le rang de chaque concurrent par catégorie, sans re-calculation de point.

7.4 Départage des égalités dans une étape

La règle A8 des RCV s'applique pour départager les égalités : s'il y a une égalité entre deux bateaux ou plus dans le score d'une série, les scores de chaque bateau dans chaque course doivent être listés du meilleur au plus mauvais et, à la première(s) différence(s) de points, l'égalité doit être partagée en faveur du(des) bateau(x) avec le(s) meilleur(s) score(s). Les Scores retirés ne doivent pas être utilisés.

LE CLASSEMENT FINAL

7.5 Classement final

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR est un classement sur l'année civile.

Il est basé sur la somme des points comptabilisés par chaque concurrent participant à une étape ou plus de l'ENGIE KITE TOUR 2024, en prenant en compte les **2 meilleures étapes** de chaque concurrent entre l'étape 1, 2 et 3. **La finale ne peut pas être retirée.**

En cas d'absence à une étape (non-inscription), la somme totale du nombre d'inscrits sur l'ensemble du tour dans la discipline plus 10 points sera attribué au concurrent.

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR 2024, établi par la FFVoile, sera communiqué à l'issue de la dernière étape de l'année civile. Le vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR 2024 sera le concurrent ayant comptabilisé **le plus petit nombre** de points dans le classement final.



ENGIE KITE TOUR

7.6 Calcul des points pour le classement final

Le classement général de chaque étape de l'ENGIE KITE TOUR donnera lieu à l'attribution de points à chaque concurrent dûment inscrit, de la façon suivante (points à minima) :

Place au classement général de l'étape	Nombre de points attribués pour le classement final
1 ^{er}	1
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3
4 ^{ème}	4
Chaque place au-delà	Ajouter un point

7.7 Départage des égalités dans le classement final

En cas d'égalité entre deux concurrents ou plus pour le titre de Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR, le classement de la dernière étape courue départagera les égalités.

VIII - TITRES

8.1 Titres

Les titres de Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR sont délivrés au terme de l'ensemble des étapes :

- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR toutes catégories discipline KiteFoil (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR toutes catégories discipline Directionnelle (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR toutes catégories discipline TwinTip (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR toutes catégories discipline WING (féminin et masculin).

8.2 Prix

8.2.1 Classement étape :

Si un minimum de 10 inscrits par catégorie et par discipline est atteint les 3 premiers de la catégorie recevront un prix.

Si moins de 10 inscrit, uniquement le premier de la catégorie recevra un prix.

8.2.2 Classement annuel :

Un prix sera remis pour les 2^{ème} et 3^{ème} du classement toutes catégories de chaque discipline.



ENGIE KITE TOUR

Le vainqueur de l'Engie Kite Tour 2024 se verra attribué le statut d'ambassadeur 2025 avec :

- Kitefoil Homme et Femme : le statut d'ambassadeur Engie avec une aide de 2300€ pour la participation au tour 2025 (présence sur 3 étapes obligatoires)
- Twin-tip Homme et Femme : l'inscription au tour 2025 offerte
- Directionnelle Homme et femme : l'inscription au tour 2025 offerte
- Wingfoil Homme et femme : l'inscription au tour 2025 offerte

Les ambassadeurs équipe de France A et B kitefoil ne peuvent obtenir le statut d'ambassadeur Engie par le classement général. L'ambassadeur ne doit pas être sous contrat partenarial avec un fournisseur d'énergie autres qu'Engie.

Le statut d'ambassadeur 2025 ne sera valable uniquement si le contrat entre la Fédération Française de Voile et Engie est reconduit pour 2025 pour le projet Engie Kite Tour à périmètre identique.

8.3 Conditions de délivrance des titres

Pour chaque catégorie, **un minimum de 5 concurrentes et 5 concurrents inscrits** est nécessaire pour valider le titre de vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR.

Si le nombre de concurrents féminin ou masculin n'est pas suffisant, les concurrents seront classés en open.

IX RAPPEL DE NOTIONS DE SECURITE

9.1 Aider ceux qui sont en danger :

Un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne en danger.

9.2 Equipement de sécurité individuel :

Sont obligatoires pour tous les concurrents :

- Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18°C et moins
- Le port du casque
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité de 25N
- L'emport d'un couteau ou coupe-ligne,
- Avoir un système de sécurité permettant de réduire puis d'annuler la traction,
- Avoir un leash d'aile.
- Tout équipement complémentaire demandé par l'AO et indiqué dans les AC et IC.

9.3 Vitesse de sécurité :

Tout concurrent doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité telle qu'il puisse prendre des mesures appropriées et efficaces pour éviter un abordage.

